



COMPTE RENDU
Conseil d'établissement
CFP de Mont-Laurier
6 décembre 2023

Personnel administratif

Vincent Mainville
 Christine Ayotte
 Sébastien Dufour

Enseignants

Nancy Maurice
 Isabelle Lajeunesse

Organismes / Entreprises

Frédéric Houle
 David Bolduc
 Geneviève Venne
 Alexandra Séguin

Élèves

Vacant
 Vacant

Résolution			Résumé des discussions
	1.	<p>Mot de bienvenue et ouverture de la réunion</p> <p>Salle de conférences du CFPML</p>	<p>Après constatation du quorum, le directeur de Centre ouvre la réunion.</p> <p>Heure : 16 h 30</p> <p>Les deux élèves qui étaient membres sur le conseil se sont désistés. À ce jour, aucun élève ne désire participer à ces réunions.</p>
CEFP-23-24-14	2.	<p>Lecture et adoption de l'ordre du jour</p>	<p>Le projet d'ordre du jour se lit comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion ; 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution) ; 3. Adoption, suivi et signature du procès-verbal de la rencontre du 17 octobre 2023 (résolution) ; 4. Élection à la présidence (résolution) ; 5. Nomination officier : vice-président (résolution) ; 6. Adoption des services éducatifs dispensés par le CFP pour l'année scolaire 2024-2025 (résolution) ; 7. Présentation et adoption du « <i>Rapport annuel 2022-2023</i> » du CFP incluant les activités du C.E. (résolution) ; 8. Adoption du projet éducatif du CFP 2023-2027 (résolution) ; 9. Consultation calendrier scolaire 24-25 ; 10. Protecteur national de l'élève (vidéo) ; 11. Suivi budgétaire 23-24 ; 12. Code de vie (cellulaire) ; 13. Offensive construction ; 14. Tour de table ;

			<p>15. Questions diverses ; 16. Levée de la réunion.</p> <p>Il est proposé par monsieur Sébastien Dufour et résolu :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CEFP-23-24-15	3.	Adoption, suivi et signature du procès-verbal du 17 octobre 2023	<p>Monsieur Vincent Mainville fait un survol du dernier procès-verbal aux membres du conseil.</p> <p>Il est proposé par madame Isabelle Lajeunesse et résolu :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 17 octobre 2023 soit adopté tel que déposé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CEFP-23-24-16	4.	Élection à la présidence	<p>M. Vincent Mainville invite les personnes intéressées à poser leur candidature au poste de présidence du C.E. et il agit comme président d'élection.</p> <p>Madame Nancy Maurice propose monsieur David Bolduc</p> <p>Aucune autre proposition n'est faite.</p> <p>Après discussion, monsieur Bolduc accepte le mandat, donc il est proposé et résolu :</p> <p>QU'il soit élu président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

CEFP-23-24-17	5.	Nomination au poste de vice-présidence	Point reporté à la prochaine réunion.
CEFP-23-24-18	6.	Adoption des services éducatifs 2024-2025	<p>Un centre de formation professionnelle établi par un centre de services scolaire (CSS) ne peut dispenser toutes les spécialités professionnelles. C'est annuellement que le CSS précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.</p> <p>VU l'article 251 de la <i>Loi sur l'Instruction publique</i> qui stipule que le CSS doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle (CFP);</p> <p>ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;</p> <p>«Les services d'enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP); ▪ services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP); ▪ services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP); <p>«Les services d'appui à la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ services d'assistance aux autodidactes; on retire ce point car aucun service aux autodidactes au CFPML ▪ services d'accueil et d'aide; ▪ services d'appui pédagogique; ▪ services d'aide au placement; ▪ services de résidence; ▪ tutorat; <p>«Les services aux entreprises;</p> <p>«Service de reconnaissance des acquis et des compétences.</p>

			<p>IL EST PROPOSÉ PAR madame Alexandra Séguin et résolu :</p> <p>D'ADOPTER les services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2024-2025</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CEFP-23-24-19	7.	Présentation et adoption du rapport annuel 2022-2023	<p>Monsieur Mainville présente le rapport annuel 2022-2023.</p> <p>On survole plusieurs objectifs apparaissant dans le rapport et une présentation des différents chantiers est faite.</p> <p>Le portrait de la clientèle est présenté ainsi que les principaux enjeux de la FP.</p> <p>Il est proposé par monsieur David Bolduc et résolu :</p> <p>QUE le rapport annuel 2022-2023 soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CEFP-23-24-20	8.	Adoption du projet éducatif du CFP 2023-2027	<p>Monsieur Mainville présente projet éducatif 2023-2027.</p> <p>Il est proposé par madame Nancy Maurice et résolu :</p> <p>QUE le projet éducatif 2023-2027 soit adopté tel que présenté.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	9.	Consultation calendrier scolaire 24-25	<p>Monsieur Mainville présente le nouveau calendrier scolaire 2024-2025. Il explique le pourquoi de ce changement.</p> <p>Ce calendrier contient seulement les journées pédagogiques communes à tous les DEP ainsi que les vacances et les fériés.</p> <p>Chaque département fera son calendrier en fonction de leur réalité.</p> <p>Ce calendrier a été adopté par le comité de participation des enseignants le 4 décembre dernier.</p> <p>Les membres du CÉ sont en accord.</p>

	10.	Protecteur national de l'élève	<p>Monsieur Mainville explique cette nouveauté au sein des CSS.</p> <p>Le Protecteur national de l'élève est responsable de l'application de la procédure de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois.</p> <p>Un courriel a été transmis aux membres afin de visionner la capsule du protecteur de l'élève.</p> <p>Monsieur Mainville invite les membres à faire le visionnement et nous en reparlerons à la prochaine réunion.</p>
	11.	Suivi budgétaire	<p>Un nouveau document de suivi budgétaire est en élaboration afin de simplifier le suivi budgétaire et le rendre plus clair.</p>
	12.	Code de vie	<p>Nouveau règlement à compter du 31 décembre 2023.</p> <p>Interdiction du cellulaire en classe.</p> <p>Le tout sera mentionné dans l'agenda et sera discuté en AGA de janvier 2024.</p>
	13.	Offensive construction	<p>Monsieur Mainville explique les deux cohortes qui seront dispensées au CFP concernant l'offensive construction.</p> <ul style="list-style-type: none"> • AEP #4266 Charpenterie menuiserie (début 29-01-2024) • AEP #4267 Conduite d'engins de chantier (début le 15 janvier 2024)
	14.	Tour de table	<p>Aucun</p>
	15.	Question diverse	<p>Aucune</p>

CEFP-23-24-21	16.	Levée de la réunion	Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Sébastien Dufour et il est résolu : QUE la réunion soit levée à 18 h 30. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
<p data-bbox="184 553 680 634">_____ David Bolduc, Président</p> <p data-bbox="869 553 1371 634">_____ Vincent Mainville, Directeur de Centre</p>			